

Valable à partir du 2 nov. 2018

SPECIAL TRAVAUX



RÉSEAU CONNECTÉ

INFORMATION EN TEMPS RÉEL



Mot du Président



Les élus ont pris la décision de répondre aux enjeux des transports et des déplacements sur un périmètre plus élargi, plus cohérent en proposant au Pays du Lunévillois de gérer la compétence « Mobilité ».

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, avec la mise en commun des moyens, à travers le Pays du Lunévillois, les élus des 4 communautés de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, de Meurthe-Mortagne-Moselle, du Pays du Sânon et de Vezouze en Piémont, optimisent les offres existantes de transport et de déplacement.

Une première étape se concrétise concernant la gestion des lignes de bus de Lunéville, Moncel-lès-Lunéville, Chanteheux et Jolivet. Ainsi dès le 1^{er} novembre 2018, utilisateur ou futur utilisateur du réseau Lunéo, c'est aujourd'hui un service plus en adéquation avec les attentes des usagers que je vous présente concernant les lignes 1 et 2 :

- des bus neufs aux couleurs du réseau ;
- des horaires pour vous permettre de prendre votre train et assurer un retour garanti sur le dernier service depuis la gare en cas de retard du train ;
- des dessertes pour les 3 zones commerciales avec la création d'un arrêt dans la zone commerciale de Moncel-lès-Lunéville ;
- une ligne régulière aux heures de pointe depuis et vers Jolivet ;
- une application sur smartphone pour connaître en temps réel où se trouve le bus.

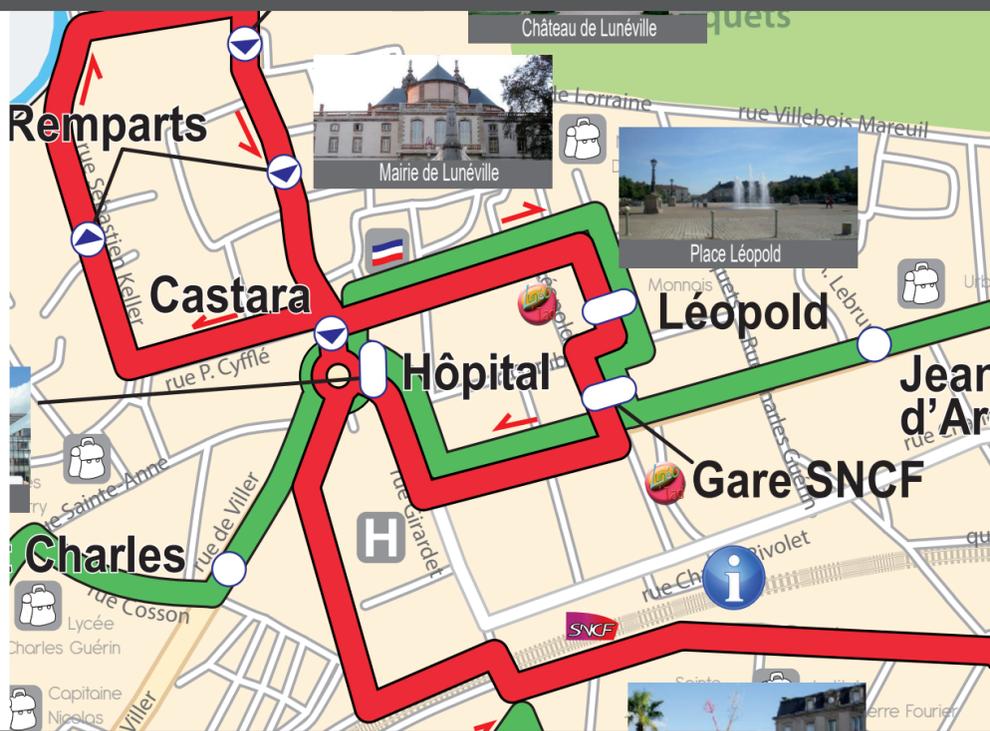
Cette première étape tient compte des travaux actuellement en cours autour de la Gare de Lunéville et qui nous le savons tous sont nécessaires. Nous serons tous heureux de découvrir en janvier 2020 cette requalification.

N'hésitez pas à pousser la porte de l'Agence de Mobilité - transports du Pays du Lunévillois ! Elle vous accompagnera dans vos recherches de solution pour vos déplacements y compris en dehors du territoire.

A bientôt sur Lunéo, votre réseau de bus lunévillois !

Le Président
Hervé BERTRAND

Centre-ville



Lunéo'Tad+

L'offre de transport du réseau Lunéo s'est étoffée d'un service Lunéo'Tad+. Il s'agit de certains départs des lignes 1 et 2 qui sont réalisées à la demande à des horaires pré-établis.

Ces courses sont identifiées par le logo  sur les fiches horaires des lignes 1 et 2.

Ces départs spécifiques nécessitent une réservation à effectuer par téléphone ou par internet aux conditions similaires à celles du service Lunéo'Tad.

Les titres de transport acceptés sur ce service sont ceux de la gamme tarifaire Lunéo à l'exception du Titre 10 voyages.

Comment utiliser Lunéo'Tad+ ?

La réservation par téléphone

Appelez le :

0 800 607 062 
Du lundi au samedi de 8h00 à 18h00

La réservation internet

Connectez-vous sur :

www.bus-luneo.com

Gare routière



Renseignements

Agence de Mobilité - transports

Place Séward - Lunéville

Ouverte le lundi de 14h30 à 17h00

du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00

le samedi de 8h30 à 12h00

0 800 607 062 

Du lundi au samedi de 8h00 à 18h00

www.bus-luneo.com

Information en temps réel



Connectez-vous pour connaître la position de votre bus !

Grâce à l'application Pysae (disponible gratuitement sur GooglePlay et sur l'Appstore), vous pourrez désormais être connecté aux bus des lignes urbaines du réseau Lunéo.

L'application Pysae permet de :

- Connaître le passage du prochain bus pour les lignes 1 et 2 du réseau
- Voir l'arrêt le plus proche grâce à un outil de géolocalisation
- Accéder à l'info trafic (retard éventuels, déviations, travaux...)
- Mettre en favoris les trajets et horaires souhaités



Titres et Tarifs

Voyager en règle

Pour voyager en règle sur le réseau Lunéo, vous devez disposer d'un titre de transport valide et validé. Les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement.

Tarifs depuis le 1^{er} janvier 2017

Les titres à décompte permettent de voyager 1 heure après la première validation, correspondances comprises. L'aller-retour est interdit.

Vous voyagez occasionnellement

	Conditions d'utilisation	Lieu de vente	Tarifs
Ticket unité	Permet d'effectuer 1 voyage	Auprès du conducteur	1,10€
Titre 10 voyages	Permet d'effectuer 10 voyages	Rechargeable à l'agence, chez les dépositaires et auprès du conducteur. <i>LunéoPass en vente à l'agence</i>	7,50€

Obtenir sa carte Pass

Les abonnements sont réalisés sur une carte Pass.

Votre carte Pass vous est gratuitement délivrée lors de votre première acquisition. Pour l'obtenir, rendez-vous à l'Agence de Mobilité - transports muni d'une photo d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une carte d'identité. En cas de perte ou de vol, le duplicata est facturé 9 €.

Vous voyagez régulièrement

Les abonnements Lunéo permettent de voyager en illimité à compter de la 1^{ère} validation (30 jours pour un Pass mensuel ou 365 jours pour un Pass annuel).

Jeunes	Pass Jeune	Mois	An
	Pour tous les jeunes de moins de 26 ans.	8,70€	83,40€

Adultes	Pass Adulte	Mois	An
	Pour toute personne de 26 ans et plus.	17,50€	167€

Autres situations	Ayants-droit	Ticket unité	Carnets de 10 tickets
	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées de plus de 65 ans • Les détenteurs d'une carte d'invalidité 80% MDH • Les demandeurs d'emplois Bénéficiaires du RSA (révisable tous les 3 mois selon critères CD) • Jeunes de - de 18 ans et aux étudiants jusqu'à 26 ans 	0,55€	3,60€

Points de vente

Agence de Mobilité - transports du Pays du Lunévillois

Place Séward - Lunéville

Dépositaires

 **Centre Commercial Leclerc**

Rue Boutet de Monvel - Lunéville

 **Centre Commercial Cora**

CD 31 - Moncel-lès-Lunéville

Pratique

 Je peux recharger mon Titre 10 voyages auprès du conducteur ou lui acheter un Ticket unité.

 Je peux recharger mon titre 24h/24 sur la borne de rechargement située devant l'Agence de Mobilité - transports place Séward à Lunéville.

Malin

 Je trouve facilement les points de vente de titres sur le plan !

Comment voyager

Au point d'arrêt

Pour être en règle à bord de mon bus, je dois disposer d'un titre de transport valide et validé ; ce titre devra pouvoir être présenté en cas de contrôle.

Je ne dispose pas de titre de transport avant de monter.

Je peux acheter un Ticket unité auprès du conducteur.



Dans ce cas, je fais l'appoint.

A l'approche du bus, je fais signe au conducteur pour qu'il s'arrête, les arrêts étant facultatifs.

À bord du bus

Je monte par la porte avant puis valide mon titre de transport.



Je respecte les règles de bonnes conduites suivantes :

 Je cède ma place aux invalides, personnes âgées, femmes enceintes ou personnes accompagnées d'un enfant.

 Je plie ma poussette et prends mon enfant sur mes genoux.

 Je ne gêne pas la circulation dans le bus ni la manœuvre des portes.

 Je respecte la tranquillité des autres passagers.

Il est interdit :



De fumer ou de vapoter.



De voyager avec son vélo ou en rollers.



De voyager avec son animal
Seuls les chiens guides pour malvoyants et les animaux de petite taille placés dans un bagage à main sont autorisés.



De transporter des objets dangereux ou encombrants.



De détériorer ou salir le véhicule.

Pour descendre



Je demande l'arrêt en appuyant sur un des boutons "Arrêt demandé".

Pour ma sécurité, aucun arrêt de complaisance n'est accepté.

Les correspondances

Tous les titres de transport donnent droit à une correspondance gratuite dans la limite d'une heure après la première montée dans le bus. La correspondance n'est valable que si vous changez de ligne.

En montant dans le véhicule en correspondance, validez à nouveau votre titre de transport ou présentez votre Ticket unité. Votre validation sera enregistrée en correspondance sans débit de voyage supplémentaire.



Le contrôle

Tout voyageur est tenu de présenter un titre de transport en cours de validité (Ticket unité) ou validé (autres titres) lors de son déplacement sur les lignes du réseau.

Est en situation irrégulière tout voyageur :
• Qui ne possède pas de titre de transport
• Qui possède un titre de transport non validé à l'entrée dans le bus sauf Ticket unité

La validation est obligatoire

Je valide à chaque montée, y compris en correspondances, sans quoi je m'expose à un PV pouvant aller jusqu'à 180€.

En cas de fraude

Le client sera sanctionné par le contrôleur et devra s'acquitter d'une amende forfaitaire. Des dispositions légales (loi du 18 juin 1999 N° 99-105) viennent sanctionner sévèrement l'outrage à un agent du réseau de transport.

SALARIÉS

Voyagez à moitié prix



50% de réduction sur votre abonnement

Les abonnements mensuels et annuels nominatifs permettent le remboursement à hauteur de 50% minimum du prix du titre par votre employeur sur présentation du justificatif d'achat du titre (décret du 30/12/2008).